

Proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 576 200 francs, destiné à l'installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Depuis quelques années, notamment en raison du changement climatique, le Service des espaces verts (SEVE) est confronté à de nombreuses demandes des usagers des pataugeoires pour augmenter les surfaces d'ombre autour des bassins. Pour y répondre, le SEVE a étudié une structure de toiles tendues fixées sur des poteaux ancrés au sol par un système permettant de respecter le terrain naturel, l'environnement et les éléments présents dans celui-ci (racines, arrosage automatique, conduites, etc.) tout en garantissant une facilité de mise en place.

Le SEVE a développé un prototype en collaboration avec une entreprise spécialisée. Celui-ci a été mis en place au mois de juillet 2020 aux abords de la pataugeoire du parc Bertrand. Cette structure se compose de quatre toiles rectangulaires de grande dimension totalisant une surface d'ombrage de 150 m². Ces toiles sont réalisées dans un matériau micro-perforé laissant passer la pluie mais protégeant du rayonnement des ultraviolets.

Ce prototype a remporté un vif succès auprès du public, notamment des familles avec des jeunes enfants.

Ces structures, très résistantes au vent, peuvent être démontées durant la saison hivernale. Pour preuve, elles ont parfaitement résisté à la tempête du 13 août 2020 qui a fait de nombreux ravages dans le parc Bertrand.

Exposé des motifs

Pour répondre à la demande de la population concernant l'augmentation de l'offre en surfaces d'ombre autour des bassins de baignade et, fort du succès rencontré par ce prototype installé au parc Bertrand, le SEVE souhaite équiper les abords des autres pataugeoires de la Ville de structures similaires, adaptées aux différents sites.

Chaque parc doit cependant faire l'objet d'une étude spécifique afin d'adapter ces structures au contexte et à l'architecture des pataugeoires.

Description de l'ouvrage

Les toiles rectangulaires de 6,5 m de côté seront sous-tendues par des poteaux en bois maintenus par des tendeurs en acier. A noter que le prototype du parc Bertrand dispose de poteaux métalliques. Le SEVE souhaite toutefois proposer des poteaux en bois afin d'optimiser leur intégration dans les différents parcs. Ces toiles d'ombrage seront mises en place autour des pataugeoires suivantes:

- parc Mon-Repos (deux voiles), surface d'ombrage d'environ 84 m²;
- parc Beaulieu (deux voiles), surface d'ombrage d'environ 84 m²;
- parc Trembley (cinq voiles), surface d'ombrage d'environ 210 m²;
- parc Bourgogne (deux voiles), surface d'ombrage d'environ 84 m²;
- parc La Grange (quatre voiles), surface d'ombrage d'environ 168 m²;
- parc du Promeneur-Solitaire (trois voiles), surface d'ombrage d'environ 126 m².

Situation particulière:

- voies couvertes de Saint-Jean, surface d'ombrage d'environ 34 m².

Cette pataugeoire, construite sur une dalle en béton, bénéficie d'une structure métallique existante que le SEVE va conserver et recouvrir d'une toile d'ombrage de qualité similaire à celle des autres pataugeoires.

Ne sont toutefois pas concernées les pataugeoires suivantes:

- parc Montbrillant, située sur fonds privé;
- parc des Franchises, propriété cantonale et au bénéfice d'un récent projet de réaménagement piloté par le Canton via l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) en collaboration avec le SEVE;
- bois de la Bâtie, pataugeoire nouvellement créée. L'ombrage est assuré pour le projet initial par le biais de plantations. Une structure d'ombrage composée de toiles sera également posée sur la zone de loisirs. Ces éléments sont quant à eux financés par le crédit y relatif et ne sont pas concernés par la présente demande de crédit.

Programme et descriptif des travaux

Les toiles d'ombrage ont une forme rectangulaire de 6,5 m de côté pour une surface de 42 m² chacune. Elles sont confectionnées en polyester avec enduction biface de PVC de couleur beige sablé, tendues à environ 2,5 m du sol. Des sangles doublent et renforcent les bordures en périphérie. Les angles des toiles sont renforcés par multicouches et finis aux extrémités au moyen de disques de renfort pour la tension. La surface totale des toiles d'ombrage sur l'ensemble des sites est de 790 m².

Les mâts sont en bois lamellé-collé de 115 mm × 115 mm d'épaisseur, avec renfort métallique aux jonctions pour les pièces de fixation et la liaison avec le sol. Ils sont tendus par deux étais en acier, le tout étant incliné. Des vis Krinner (de 130 cm de long) insérées dans le sol permettent la fixation des mâts et des étais. La hauteur des mâts varie afin de créer de la pente pour l'évacuation des eaux pluviales.

La dimension des mâts et la qualité des toiles offrent une très bonne résistance au vent et à la neige.

Enfin, les toiles sont posées les unes à côté des autres de façon à maximiser la zone ombragée autour des pataugeoires. Les surfaces au sol, principalement engazonnées, ne sont pas impactées par le projet.

Transition écologique et cohésion sociale

Le critère d'écoconstruction, concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier sont appliqués, en particulier la prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Pour ces nouveaux équipements, seuls des matériaux recyclables seront donc retenus, en particulier pour les mâts en bois et les tendeurs ou les vis en acier.

Estimation des coûts

	Fr.
<i>Parc Mon-Repos</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	38 000
Montage	6 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	3 500
Total HT	48 750

<i>Parc Beaulieu</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	38 000
Montage	6 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	3 500
Total HT	48 750

	Fr.
<i>Parc Trembley</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	79 500
Montage	8 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	7 000
Total HT	95 750

<i>Parc La Grange</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	65 500
Montage	8 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	6 000
Total HT	80 750

<i>Parc Bourgogne</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	38 000
Montage	6 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	3 500
Total HT	48 750

<i>Parc du Promeneur-Solitaire</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	52 000
Montage	7 000
Déplacement	400
Gestion des déchets	350
Honoraires	4 500
Total HT	64 750

<i>Voies couvertes CFF</i>	
Installation de chantier	500
Voile d'ombrage	8 500
Profil de montage	1 300
Montage	1 500
Déplacement	200

Gestion des déchets	100
Honoraires	500
Total HT	12 600

Remise en état du terrain après intervention	85 000
Divers et imprévus ($5\% \times 485\,100$ francs) = 24 255 arrondi à	24 500

I. Coût total de la construction HT	509 600
+ TVA ($7,7\% \times 509\,600$ francs) = 39 239 arrondi à	39 200

II. Coût total de l'investissement (TTC)	548 800
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5% ($5\% \times 548\,800$ francs) = 27 440 arrondi à	27 400

V. Coût total de l'opération (TTC)	576 200
---	----------------

Délai de réalisation

Les travaux de pose de ces toiles d'ombrage dans les parcs ne nécessitent pas de requête en autorisation de construire. Aussi, ils pourront démarrer dès le vote du présent crédit par le Conseil municipal et dans les délais requis par le marché public.

La réalisation de cette opération est prévue pour le printemps 2022 sur une durée de deux mois, afin de garantir l'ombrage autour des pataugeoires pour la saison estivale.

Référence au 17^e plan financier d'investissement (PFI) 2022-2033 (page 62)

Cette demande de crédit est prévue dans le cadre du 17^e PFI 2022-2033, en qualité de projet actif, sous la fiche N° 091.600.02, «Toiles d'ombrage pour les pataugeoires», pour un montant de 580 000 francs, avec une date de dépôt en 2022.

Budget de fonctionnement

Si nécessaire, le démontage et le montage annuels de ces aménagements seront assurés par les équipes de jardiniers dans le cadre des activités quotidiennes du service.

La pose de structures d'ombrage n'entraîne pas de charges additionnelles sur le budget de fonctionnement du service.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 61 700 francs.

Validité des coûts

L'estimation des coûts est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel. Les coûts sont des valeurs 2021. Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des matériaux peuvent avoir une incidence sur les montants estimés.

Les estimations correspondent à un niveau de projet et sont basées sur un devis estimatif. Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Aucune autorisation de construire ne doit être déposée dans le cadre de ces aménagements.

Régime foncier

Ces travaux seront réalisés exclusivement dans les parcs privés, propriétés de la Ville de Genève:

- parc Mon-Repos, parcelle N° 242;
- parc Beaulieu, parcelle N° 2634;
- parc Trembley, parcelle N° 4575;
- parc Bourgogne, parcelle N° 1146;
- parc La Grange, parcelle N° 3166;
- parc du Promeneur-Solitaire, parcelle N° 2309;
- voies couvertes de Saint-Jean, parcelle N° 3590.

Information publique

Avant le début des divers chantiers, une information sera faite aux riverains des différents parcs sur la nature des travaux prévus et leur durée. Une information globale sera communiquée régulièrement durant toute la durée de ces aménagements, notamment par le biais de panneaux de chantier qui regrouperont les informations et par voie de presse.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le SEVE.

Synthèse de l'estimation des coûts

Objet: Installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (CHF)

	Montant	%
Honoraires	28 500	5
Installations, équipements fixes	456 600	79
Divers et imprévus	24 500	4
Frais financiers	66 600	12
Coût total du projet TTC	576 200	100

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (CHF)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022	576 200	0	576 200
Totaux	576 200	0	576 200

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (CHF) (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEVE

CHARGES

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation		
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	61 700	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
Total des nouvelles charges induites	61 700	

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -61 700

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 576 200 francs, destiné à l'installation de structures d'ombrage autour de sept pataugeoires situées dans les parcs municipaux.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 576 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.